

Un projet OIBT met au point des C&I et des manuels sur la gestion des forêts tropicales d'Afrique

par
Richard Eba'a Atyl¹
et
Hanna Nikinmaa²

¹(ancien) Coordinateur du projet
PD 124/02 (M)
EbaaAtyl@gmail.com

²Indufor Oy
Hanna.nikinmaa@indufor.fi



Conformément au manuel: Audit de conformité aux PCI OAB-OIBT au Ghana. Photo: M. Mbolo (Université de Yaoundé)

COLLECTIVEMENT, les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest sont d'importants fournisseurs des marchés asiatiques et européens en bois tropicaux et produits dérivés. Les forêts tropicales naturelles sont les sources principales du bois destiné aux marchés d'exportation ou intérieurs. En 2004, les dix principaux pays producteurs de bois de la région¹ ont produit 436 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, placages, panneaux et bois de feu. Le Cameroun, le Gabon et le Ghana sont les plus grands exportateurs de bois et de produits dérivés. La valeur totale des exportations de bois tropicaux des pays producteurs africains membres de l'OIBT a été estimée à près de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis en 2005.

La dégradation des forêts, et les incidences défavorables qu'elle a sur les conditions de vie des habitants dépendant des forêts

et sur la diversité des espèces en général, peuvent résulter des prélèvements à des fins commerciales ou du défrichement des forêts au profit de l'agriculture. L'OIBT n'a pas tardé à reconnaître qu'il était important de relier la protection de l'environnement et la justice sociale à l'utilisation commerciale des bois tropicaux. Dès le début des années 1990, elle a lancé les premières initiatives de l'élaboration d'un projet de critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts tropicales.

Pendant la décennie 1990, l'Organisation africaine du bois (OAB) a entrepris au niveau régional, avec le soutien du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union européenne, l'étude d'un corps de principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts tropicales africaines, en mettant l'accent sur l'Afrique du Centre et de l'Ouest.

L'OAB et l'OIBT ont reconnu la nécessité de renforcer et d'harmoniser les deux corps de C&I et de doter leurs pays

¹Cameroun, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo.

► ... suite de la page 2

faire en sorte que la gestion forestière durable (y compris la production durable de bois) soit une activité éligible pour bénéficier de toute assistance offerte aux termes d'un éventuel accord sur le climat. Ces questions seront sans doute également soulevées à l'occasion d'une réunion que le Gouvernement japonais accueillera pour examiner les technologies nécessaires à l'application de tout éventuel plan de REDD.

En mai, la Ville de Yokohama, hôte de l'OIBT, accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV). De nombreux chefs d'Etat devraient prendre part à cette rencontre

de haut niveau, où les questions relatives à l'environnement (y compris les forêts et les changements climatiques) seront mises en évidence. En raison de la richesse de ses ressources naturelles, notamment le bois, l'Afrique fait l'objet d'un regain d'intérêt sans précédent de la part d'investisseurs de pays en développement et développés très divers. Tandis que la TICAD IV se concentrera sur les questions générales de développement, au cours des débats l'OIBT mettra l'accent sur son rôle dans la mise en valeur durable des forêts sur le continent africain.

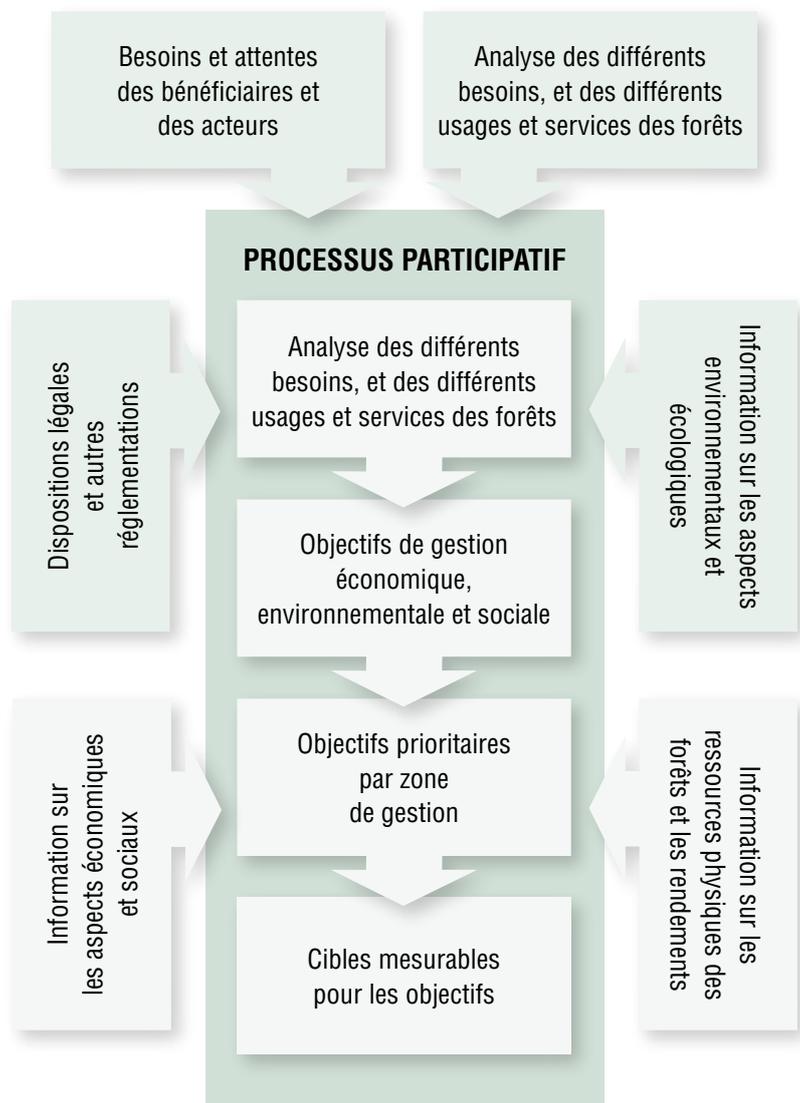
Ce serait manquer de réalisme de prédire une transition rapide à la durabilité des forêts dans tous les pays africains étant donné le niveau où

la plupart d'entre eux se trouvent au départ et les problèmes auxquels bon nombre de ces pays sont encore confrontés. Toutefois, une volonté politique plus ferme dans presque tous les pays, associée à l'enthousiasme d'investisseurs et aux perspectives de financements en faveur de la gestion des forêts dans le cadre d'un nouveau régime de lutte contre les changements climatiques, donne de bonnes raisons d'être optimiste. Au cours des années à venir, l'OIBT travaillera avec ses pays membres et partenaires dans la région afin d'aider à concrétiser la promesse africaine.

Steve Johnson

Processus participatif

Figure 1: Définition des objectifs de gestion forestière



membres d'un seul ensemble applicable aux forêts tropicales africaines.

C'est alors qu'en 2003 furent publiées, en tant que N°14 dans la série *Développement de politiques OIBT, les Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Ces principes, critères et indicateurs régionaux (PCI) peuvent:

- servir de base pour la mise en oeuvre et le suivi de la gestion durable des forêts
- servir de guide pour le contrôle de l'efficacité des programmes nationaux de foresterie
- fournir une base de référence préliminaire (norme) pour la certification des forêts
- aider à la planification stratégique et participative
- fournir une grille de rapport pour signaler les tendances de développement aux parties prenantes nationales et internationales.

Mise en oeuvre des PCI

En même temps qu'elles élaboraient et adoptaient les PCI, l'OAB et l'OIBT ont apporté un appui considérable à la promotion

de pratiques de gestion forestière afin que celle-ci soit viable des points de vue écologique, social et économique dans leurs pays membres. A cet effet, elles ont monté un projet régional conjoint intitulé *Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 REV.2 (M))*, dont l'objectif principal était de faire connaître les PCI et d'encourager leur mise en oeuvre par le biais de directives pratiques et de cours de formation régionaux. Ce projet a également aidé à créer des groupes de travail nationaux sur les PCI dans presque tous les pays membres des organisations partenaires et a contribué aux efforts de certification dans certains.

Pour assurer la mise en oeuvre efficace des PCI OAB-OIBT dans les pratiques de gestion et de suivi des forêts, le projet a produit en 2005 un *Manuel d'audit de la mise en oeuvre des principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* et a organisé deux cours de formation sur les techniques d'audit, y compris l'audit d'un cas particulier dans un secteur de concession en exploitation. Le cours en français a été organisé en décembre 2006 à Sangmelima (Cameroun) et le cours correspondant en anglais a eu lieu en janvier 2007 à Takoradi (Ghana). Les participants représentaient pratiquement tous les pays membres de l'OAB et de l'OIBT de la région.

Le manuel d'audit fournit les instructions relatives à l'évaluation qualitative de la gestion des forêts mais ne donne pas de conseils pratiques en matière de planification, exécution et suivi. L'OAB et l'OIBT ayant convenu de la nécessité d'élaborer ou mettre à jour des directives pratiques pour la gestion forestière en l'Afrique tropicale, Indufor a été engagée dans le cadre du projet conjoint et chargée de concevoir un *manuel pour la gestion des forêts naturelles africaines*. Cette tâche avait pour objectif:

- de préparer des directives complètes de gestion forestière couvrant la totalité du cycle, de la planification à la gestion au niveau opérationnel, et de prendre en compte toutes les dispositions des PCI OAB-OIBT;
- de fournir aux gestionnaires de forêts les moyens leur permettant d'assurer la conformité aux PCI OAB-OIBT par le biais de l'application systématique du manuel et de préparer le terrain pour une éventuelle certification forestière; et
- de donner des renseignements sur les directives et les instructions existantes au sujet de la gestion des forêts tropicales en Afrique, avec références complètes aux documents publiés.

Manuel de gestion forestière

Le manuel interprète les PCI OAB-OIBT dans la pratique en fonction d'expériences pertinentes de gestion forestière en Afrique. Il décrit les procédés corrects de planification et d'exécution applicables aux pratiques forestières et illustre la façon dont les contraintes environnementales et sociales peuvent être prises en considération. Le manuel tient compte des caractéristiques des grandes et petites concessions ainsi que de celles de la foresterie communautaire/villageoise, et aide les titulaires de concessions et les gestionnaires de forêts à renforcer les pratiques de gestion tout en prévoyant une supervision appropriée des opérations forestières.

Conformément aux PCI OAB-OIBT, le manuel intègre les valeurs et les contraintes environnementales et sociales (y compris la responsabilisation des habitants locaux) dans l'ensemble de

l'aménagement et de la gestion des forêts. Il suggère comment reconnaître les incidences environnementales et sociales des opérations forestières et concevoir des mesures d'atténuation adéquates au stade de la planification. Les éléments participatifs sont importants pour la planification au niveau stratégique, tactique et opérationnel. Le manuel met l'accent sur les différences de diverses approches participatives et suggère des lignes de conduite pour travailler avec des parties prenantes.

Les objectifs de gestion forestière sont définis en consultation avec les parties prenantes, ce qui aboutit en général à reconnaître les multiples utilisations des forêts et la nécessité d'adapter les objectifs aux différentes zones de gestion (Figure 1).

Le suivi des opérations de foresterie et de leurs impacts est essentiel pour constamment améliorer la gestion des forêts et l'adapter à la dimension sociale et environnementale. Le manuel donne des conseils quant aux indicateurs dont les gestionnaires de forêts devraient régulièrement se servir lors du suivi, et formule les conditions minimales pour l'analyse et la documentation des informations rassemblées.

En raison de la très grande portée de son concept et de son domaine d'application, le manuel ne donne pas d'instructions précises applicables au niveau du terrain. Il présente plutôt au gestionnaire de forêts un cadre à l'intérieur duquel il peut actualiser et adapter sur place les instructions et procédures existantes afin de répondre aux prescriptions de base que les PCI OAB-OIBT ont définies pour la gestion forestière durable. Le cadre applicable fourni dans le manuel comprend les éléments essentiels suivants de la gestion des forêts:

- reconnaissance des droits d'usage et de propriété des terres;
- évaluation des incidences sociales et environnementales de la gestion forestière et réduction des impacts préjudiciables;
- processus participatifs en matière de planification de la gestion forestière;
- inventaires des forêts et planification stratégique;
- planification des opérations forestières;
- dispositions d'ordre pratique pour les récoltes, le transport et directives relatives au traitement après les récoltes;
- conditions préalables pour le développement d'infrastructures;
- développement des services de santé et de sécurité pour les travailleurs des communautés dépendant des forêts; et
- sensibilisation du personnel aux dispositions de la gestion forestière durable et aux méthodes de travail appropriées.

Le manuel fournit également des renseignements sur les options actuelles de certification des forêts en Afrique du Centre et de l'Ouest. Les PCI OAB-OIBT serviront de base de référence pour la certification des forêts dans le cadre du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC—www.pefc.org) applicable aux pays membres OAB/OIBT.

L'ébauche de manuel a été validée lors du séminaire régional tenu à Libreville (Gabon) fin 2006. Les participants au séminaire ont évalué chaque section du manuel et formulé des recommandations visant à l'améliorer. Sur la base de ces recommandations, la structure du manuel a été remaniée et éclaircie, de manière à être plus accessible et utile aux acteurs de la foresterie, et a été mise au point vers la fin 2007.

Conclusions

Les autorités et les professionnels de la foresterie représentant tant le secteur public et que le secteur privé se sont vivement félicités de l'initiative OAB-OIBT d'avoir adapté les C&I internationaux de l'OIBT au contexte régional et de les avoir axés sur les opérations à l'échelle de l'unité forestière de gestion. La démarche de formation des professionnels, consistant à organiser des séminaires régionaux pour ensuite diffuser l'information au niveau national, ou à celui des entreprises, a été couronnée de succès, encore qu'une insuffisance de ressources et de soutien professionnel puisse, dans les faits, ralentir la conversion efficace de l'information en compétences susceptibles de modifier les pratiques établies.

L'adoption de la gestion forestière durable dans toutes les forêts africaines suscite énormément d'intérêt mais cela exige des ressources additionnelles pour répondre aux besoins considérables en matière d'information et de formation pour permettre aux intéressés d'apprendre et d'adapter les nouvelles approches et techniques dans la pratique. Les autorités locales et les personnels des entreprises sont les principaux acteurs qui amélioreront la gestion des forêts et réaliseront la GFD conformément aux PCI OAB-OIBT.

Dans les pays africains, la disponibilité d'informations peut également constituer un obstacle au développement. Il est essentiel que les directives et manuels développés dans le cadre de projets financés par l'OIBT soient aisément accessibles en ligne et mis à la disposition de tous les intéressés. Il serait sans doute nécessaire de leur faire une certaine publicité (par exemple dans les sociétés et les écoles forestières) pour familiariser les forestiers avec les nouvelles prescriptions et directives.

Une seconde phase du projet conjoint OAB/OIBT visant à promouvoir les PCI (phase en cours d'exécution) abordera plusieurs de ces questions. Dans cette phase de suivi du projet, l'OAB et l'OIBT organiseront également des sessions de formation détaillées au niveau national dans chaque pays membre africain. Ces sessions de formation seront animées par des formateurs qui participaient aux sessions régionales organisées au Cameroun et au Ghana. Chaque pays membre de l'OAB/OIBT disposera ainsi d'un groupe de spécialistes en gestion forestière capables de vulgariser les pratiques en matière de gestion forestière durable au niveau sous-national et à celui de l'unité forestière de gestion.

Tous les acquis du projet mentionnés ci-dessus sont disponibles auprès du Secrétariat de l'OIBT (eimi@itto.or.jp).